

GUIDE FÛTÉ DES TRAVAILLEURSES DU SEXE À L'USAGE DU SWIT

Les travailleurSEs du sexe sont l'une des populations les plus touchées par le VIH, en raison de la criminalisation, des conditions de travail dangereuses, des obstacles à l'utilisation constante du préservatif, du manque d'accès aux services de santé, etc. L'Outil de mise en œuvre des travailleurSEs du sexe (SWIT) est un document qui fournit des recommandations pour la mise en œuvre de stratégies de dépistage, de traitement et de prévention du VIH et des IST qui autonomisent les travailleurSEs du sexe. Cette infographie fournit un bref résumé des bonnes pratiques et des recommandations fondées sur des données probantes contenues dans le SWIT, ainsi que des principes de mise en œuvre.

RECOMMANDATIONS DE BONNES PRATIQUES



Tous les pays devraient œuvrer à la décriminalisation du travail du sexe et à l'élimination de l'application injuste des lois et règlements non criminels à l'encontre des travailleurSEs du sexe.



Les gouvernements devraient mettre en place des lois antidiscrimination et autres lois qui respectent les droits afin de se protéger contre la discrimination et la violence, ainsi que d'autres violations des droits auxquels sont confrontés les travailleurSEs du sexe afin de réaliser leurs droits humains et de réduire leur vulnérabilité à l'infection par le VIH et à l'impact du sida. Les lois et règlements antidiscrimination devraient garantir le droit des travailleurSEs du sexe aux services sociaux, sanitaires et financiers.



La violence à l'égard des travailleurSEs du sexe est un facteur de risque pour le VIH et doit être évitée et abordée en partenariat avec les travailleurSEs du sexe et les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe.



Les services de santé devraient être mis à la disposition des travailleurSEs du sexe, accessibles et acceptables en se fondant sur les principes d'évitement de la stigmatisation, de la non-discrimination et du droit à la santé.



RECOMMANDATIONS FONDÉES SUR DES DONNÉES PROBANTES



Offrir un ensemble d'interventions visant à renforcer l'autonomisation communautaire des travailleurSEs du sexe.



Offrir un dépistage périodique des IST asymptomatiques aux travailleurSEs du sexe.



Offrir des tests volontaires de dépistage du VIH et des conseils aux travailleurSEs du sexe.



Promouvoir une utilisation correcte et cohérente du préservatif chez les travailleurSEs du sexe et leurs clients.



Offrir aux travailleurSEs du sexe, dans des milieux où la prévalence est élevée et où les services cliniques sont limités, un traitement présomptif périodique (TNP) pour les IST asymptomatiques. Le TNP ne devrait être mis en œuvre qu'à court terme dans les milieux où la prévalence des IST est élevée.



Utiliser les recommandations actuelles de l'OMS sur l'utilisation de la thérapie antirétrovirale (MULTI) pour les populations générales séropositives pour les travailleurSEs du sexe (et consulter les dernières publiées en 2013, c'est-à-dire commencer la multithérapie en dessous d'un compte de CD4 de 500).



Utiliser les recommandations actuelles de l'OMS sur la réduction des risques et méfaits pour les travailleurSEs du sexe qui injectent des drogues (en particulier le programme d'aiguilles et de seringues et la thérapie de substitution aux opioïdes).



Inclure les travailleurSEs du sexe comme cibles des stratégies de vaccination contre l'hépatite B de rattrapage dans les milieux où la vaccination des nourrissons n'a pas atteint une couverture complète.

Principes de mise en œuvre de programmes complets de lutte contre le VIH et les IST avec les travailleurSEs du sexe

Ces principes sous-tendent les recommandations de 2012 et les recommandations du SWIT :



Les programmes devraient s'attaquer aux obstacles structurels



Les programmes doivent avoir un impact à plusieurs niveaux, de la première ligne à la politique nationale



Autonomisation communautaire



Les programmes devraient être holistiques – compte tenu de tous les services dont les travailleurSEs du sexe ont besoin; et gratuit – trouver des moyens de coordonner et d'intégrer la prestation des services, d'être plus efficace et plus accessible

Participation communautaire et leadership dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes

CES RECOMMANDATIONS ET PRINCIPES DEVRAIENT ÊTRE CONSIDÉRÉS COMME UNE NORME MONDIALE MINIMALE, S'APPLIQUANT ÉGALEMENT AUX PAYS À REVENU ÉLEVÉ ET AUX PAYS À REVENU FAIBLE OU INTERMÉDIAIRE.

Pour en savoir plus sur SWIT, lisez Le Guide futé SWIT. www.nswp.org/resource/the-smart-sex-worker-s-guide-swit ou sur <http://bit.ly/nswp-swit>



nswp

Global Network of Sex Work Projects
Promoting Health and Human Rights